

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2020_2_4

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : 6

Votants : 6

L' an deux mille vingt , le mardi 25 février à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 17 Février 2020

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) :

Objet : Ouverture de crédits en investissement

Excusé(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de faire une ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 selon art L. 1612-1 du CGCT comme suit :

- Opération 45 - Réalisations communales

Compte 2181 : + 7 500,00 € (bâche incendie et portique)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Accepte les ouvertures de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, comme évoqué ci-dessus;
- Prévoit l'inscription des crédits au BP 2020;

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 25/02/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot